

# RÉPUBLIQUE FRANÇA LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRAT ID: 030-213000037-20210709-DCM202154-DE

DÉPARTEMENT DU GARD **COMMUNE D'AIGUES MORTES** 

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

# Réf: DCM/2021-54/7.5/30-06

	re de membr conseil muni	
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	17	25

Date de la convocation: 22-06-2021 Notifiée aux élus le : 24-06-2021 Date de l'affichage: 24-06-2021

#### OBJET:

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

## SÉANCE DU JEUDI 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, Le TRENTE JUIN À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMEJEAN, Maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Marielle NEPOTY, Gilles TRAULLET, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Christian GROUL, Régis VIANET, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN

Absents ayant donné procuration: Michel AUSSANAIRE à Pierre MAUMEJEAN, Alain BAILLIEU à Christian GROUL, Jean-Claude BASCHIOU à Christian GROUL, Christine DUCHANGE à Michèle PALLARES, Maguelone CHAREYRE à Régis VIANET, Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR, Maryline POUGENC à Joachim RAMS, Cédric BONATO à Joachim RAMS

Absents non-représentés : Michel LEBLANC, Yves GRAS, Olivier BERTRAND et Carine VANDERBISTE

Secrétaire de séance : Michèle PALLARES

### Rapporteur: Arnaud FOUREL

Il est rappelé au conseil que le budget primitif 2021 de la collectivité, prévoit des crédits nécessaires à l'attribution des subventions aux associations locales, sans en détailler la répartition qui doit se faire après analyse des dossiers de demande présentés par chaque structure.

Il est proposé au conseil d'approuver la répartition de ces subventions selon les sommes présentées au tableau ci-dessous, étant précisé que les élus membres-dirigeants d'associations intéressées se sont retirés et n'ont pas participé ni aux débats ni au vote.

Le conseil municipal est invité à délibérer

ASSOCIATIONS	SUBVENTION	ASSOCIATIONS	SUBVENTION
Sports		Humanitaire/Social/Divers	
Boule sportive	2 500 €	APE Severin Les Mouflets	1578€
Courir Club A.M.	300 €	APE Collège	850 €
Corps et Danses	900 €	APE Mat C. Gros Les péquelets	786.5 €
Judo Club	1 600 €	MAM la Courte Echelle	200 €
Badminton Loisir A. Mortes	200 €	APE les petits Gardians	1 028.5 €
Badminton L AM subv exceptionnelle	250€	Lou Ventre Bleu	900 €
Littoral Camargue Basket	4 500 €	Donneurs de sang	850 €
Yoga Club	150 €	EFATA	600 €
Karate Do	750 €	Les Chats Libres	450 €
APPSG	500 €	Nio far	300 €
Country Danse For Ever	300 €	FNACA	600 €
JSSA	11 500 €	OMUHONGA NAMIBIE	100€
Maintien en Forme	150 €	SPA Subvention exceptionnelle	240€
Gym'Agine	200 €	Total	8483€

Hôtel de Ville - Place St Louis **30220 AIGUES MORTES** Tel. 04.66.73.90.90. Fax: 04.66.53.86.09

Aigues Mortes Handball	400 €
Aigues Mortes Handball subv	
ехсер	300€
Camargue volley	250 €
Gym danse Aigues-Mortes	100€
Tennis Club	2 100 €
Karaté GOJU RYU	100€
AM Self Défense	150€
Yogananda	200 €
Total	27400€
Culture/Traditions	
Ceramic'art	750 €
Cercle des Chasseurs	500 €
Cercle Langue d'Oc	600€
Club Taurin Bona Per Forsa	200€
Créaterre	175€
Ste Histoire et Archéologie	650€
Grand Ecran Pour Tous	3 500 €
Gens de 14 Théâtre Artémia	450 €
La Nouvelle Cigale	2 000 €
Radio Delta FM	550€
Regards d'Aigues Mortes	650€
Chemins libres de Camargue	200 €
La Ronde de mots	350 €
Sté Chasseurs et Prop.AM	1 000 €
Sur les pas de Saint-Louis	100€
Amis de l'orgue J. Demessieux	200€
Vieux Pistons	200€
Pénitents gris	750
Total	12825 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2021 Reçu en préfecture le 09/07/2021 Affiché le 09/07/2021 ID : 030-213000037-20210709-DCM202154-DE

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte les subventions présentées ci-dessous.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 09/07/2021

Le Président de séance, Pierre MAUMEJEAN Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire par Délégation Le Directeur Général des Services Christophe BARONI

#### RESULTAT DU VOTE:

	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS LOCALES	AUX	Pour:	25	Unanimité	
			Contre :	0	Néant	
			Abstention :	0	Néant	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Hôtel de Ville - Place St Louis 30220 AIGUES MORTES Tel. 04.66.73.90.90. Fax: 04.66.53.86.09